

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT**  
**S.I.A.E.P. GIÈVRES - PRUNIER EN SOLOGNE**  
**N° 2024 - 09**

<b>Nombre de Membres</b>
En Exercice : 6
Présents : 5
Votants : 5
POUR : 5 CONTRE : 0

*L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 17 septembre à 18 heures 30*  
Le Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal d'Adduction  
d'Eau Potable de GIÈVRES-PRUNIER EN SOLOGNE dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, au Siège du Syndicat à PRUNIER,  
sous la présidence de Monsieur Jacques MARIER Président

Date de Convocation : 16/08/2024

**PRÉSENTS** : Délégués de GIÈVRES : Mme GILOT-LECLERC Françoise – M. COUTANT Jean-Claude  
Délégués de PRUNIER-EN-SOLOGNE : M. MARIER Jacques – M. BERTRAND Aurélien – M. BISSON Claude

**ABSENTS** : Mme DRUESNE Marie-Thérèse (excusée)

Assistaient à la séance : M. BOUCHER Philippe, délégué suppléant  
Mmes CHIRON Valérie et VERDIER Noelline, cabinet SDFA

M. BERTRAND a été nommée secrétaire.

**REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HYDROGÉOLOGUE**

Monsieur le Président explique que suite à l'incendie survenu le 08/11/2023 dans un bâtiment agricole du GAEC de la Maison Blanche à Pruniers-en-Sologne, l'ARS a demandé au SIAEP la nomination en urgence d'un hydrogéologue agréé afin d'étudier les risques de pollution du captage d'eau potable situé à proximité.

La facture de l'hydrogéologue Monsieur LECLERC Bruno, d'un montant de 1.665,78 € HT, a été réglée par le SIAEP et il convient d'en demander le remboursement par l'exploitant agricole avec éventuelle prise en charge par son assurance.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- ADOPTE le principe de la demande de remboursement de la somme de 1.665,78 € HT par le GAEC de la Maison Blanche,
- DIT qu'un titre de recettes sera émis sur l'exercice 2024

Fait et Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre, le Président et le secrétaire de séance,  
Pour Extrait, Certifié Conforme.

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le 19 SEP. 2024

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le 26 SEP. 2024

Le Président,  
J. MARIER



Le Président Certifie Exécutoire Le Présent Acte qui a été
Déposé à la Préfecture le 26 SEP. 2024
Publié le - 1 OCT. 2024

Le secrétaire de séance,  
A. BERTRAND